



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier établi par : Christoph Herbrig  
Service des Relations internationales  
Tél : 466 966 239  
Courriel :

Aux Membres de la Commission de la  
Digitalisation, des Médias et des  
Communications

Luxembourg, le 26 octobre 2021

Objet : Renvoi dossier européen COM(2021)574

Madame la Députée,  
Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous informer du renvoi du dossier européen relevé ci-après à la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications.

COM(2021)574 Proposition de DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant le programme d'action à l'horizon 2030 «La voie à suivre pour la décennie numérique»

SWD(2021)247 Staff Working Document - SWD(2021)247

**Le dossier précité ne relève pas du contrôle du principe de subsidiarité.**

**Résumé :**

Le 9 mars 2021, la Commission a adopté la communication intitulée «Une boussole numérique pour 2030: l'Europe balise la décennie numérique» (ci-après la «communication relative à une boussole numérique»)1. La Commission a présenté une vision, des objectifs et des voies à suivre pour une transformation numérique réussie de l'Union européenne d'ici à 2030. Cette transformation est aussi cruciale pour réaliser la transition vers une économie neutre pour le climat, circulaire et résiliente. L'ambition de l'UE est d'être souveraine sur le plan numérique dans un monde ouvert et interconnecté, et de mener des politiques numériques qui mettent les personnes et les entreprises en mesure de s'approprier un avenir numérique axé sur l'humain, durable et plus prospère. Il s'agit notamment de remédier aux vulnérabilités et aux dépendances, ainsi que d'accélérer les investissements. La communication répondait à l'invitation du Conseil européen à présenter une «boussole numérique» et s'appuyait sur la

stratégie numérique de la Commission de février 2020. La communication proposait de convenir d'un ensemble de principes numériques, de lancer rapidement des projets multinationaux importants et d'élaborer une proposition législative établissant une gouvernance solide au moyen d'un mécanisme de suivi et de coopération avec les États membres, afin de progresser — le programme d'action intitulé «La voie à suivre pour la décennie numérique» (ci-après le «programme d'action»).

Le dossier précité peut être consulté sur le site web [www.ipex.eu](http://www.ipex.eu). Vous trouverez la liste des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux du 16 octobre 2021 au 22 octobre 2021 ainsi que les résumés des documents méritant un examen détaillé sur le portail de la Chambre.

Veillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations très distinguées.



Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés